



Avis d'appel public à la concurrence Commune d'Argentan

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'ARGENTAN
Correspondant : Monsieur le Maire
Place du Docteur Couinaud - B.P. 60203 – 61201 ARGENTAN Cedex
Tél. : 02 33 36 40 00
Télécopieur : 02 33 36 52 07
Courriel : affaires.generales@argentan.fr
Adresse internet : <http://www.argentan.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.synapse-ouest.com>

Objet du marché : Marché de fournitures de mobiliers urbains en acier et stratifié compact pour la ville d'Argentan.

Lieu de livraison : ville d'Argentan, 61200.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché est conclu avec un opérateur économique unique ou avec un groupement.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Voir le règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles des candidats.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 9 novembre 2017 à 12h

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Les documents de la consultation sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le site <http://www.synapse-ouest.com>.

Date d'envoi à la publication : 18 octobre 2017.